

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 1^{er} février 2018

Le Conseil Municipal décide :

1/ d'approuver la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.

2/ - de décider d'acquérir les actions détenues par le Département de l'Hérault dans la société publique locale L'Or Aménagement, soit 7%, représentant 1 470 actions, pour le montant convenu de 43 000 € (quarante-trois mille euros).

- de décider que la dépense correspondant à l'acquisition des actions précitées sera imputée au budget principal de l'exercice en cours en section investissement au compte 266.

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et à signer tous documents à cet effet.

- de désigner par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Stéphan ROSSIGNOL représentant de la Commune de La Grande Motte au sein du Conseil d'Administration de la SPL L'Or Aménagement. Celui-ci ne siégera plus à l'Assemblée spéciale au sein de laquelle La Grande-Motte n'aura plus à être représentée.

Il sera autorisé à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confié par le Conseil d'Administration ou par son président.

- Mme JENIN-VIGNAUD représentante de la Commune au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL L'Or Aménagement, fonction qu'elle occupe déjà depuis le mois d'avril 2014. Elle sera autorisé à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées en qualité de représentant de la commune conformément aux statuts et au règlement intérieur de la SPL L'Or Aménagement, notamment la fonction de membre permanent du comité de suivi et d'engagement.

3/ - d'approuver le plan de financement suivant :

Ville :	75 000,00 € HT soit	90 000 € TTC (43%)
Région Occitanie :	66 666,50 € HT soit	80 000 € TTC (38%)
Département Hérault :	25 000,00 € HT soit	30 000 € TTC (14%)
Etat :	<u>8 333,50 € HT soit</u>	<u>10 000 € TTC (5%)</u>
Total :	175 000,00 € HT soit	210 000 € TTC (100%)

- et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région OCCITANIE, du Département de l'Hérault et de l'Etat pour l'organisation des événements et des festivités du cinquantenaire de La Grande Motte.

4/ - d'approuver une « convention-type », déterminant les modalités de prise en charge des frais de scolarité, à conclure avec chaque commune concernée par des demandes de dérogations scolaires concernant des enfants résidant sur son territoire et de l'autoriser à les signer.

- de préciser que les montants seront réévalués chaque année dans le cadre du budget communal.

5/ d'approuver le règlement d'occupation des Salles Municipales : Domaine de Haute Plage, Centre Culturel, Maison des Associations, Salle de Conférence.

6/ - d'approuver la convention de partenariat à passer avec la société M2 Organisation pour l'organisation des éditions 2018 à 2021 du salon international du multicoque.

- de d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

7/ - de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 et de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018,

- d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2018 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Vu pour être affiché le 9 février 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 8 février 2018

Le Maire,
Président de l'Agglomération du Pays de l'Or,


Stéphane ROSSIGNOL